

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre 23132

SEANCE du: 18 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS	6		
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Thierry BAUDOUIN		Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN jusqu'à 20h30
Bérangère BAZANTAY	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU		Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Marie JARRY	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAUDEAU
Sandra CAILTON	Bruno BODIN	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTEIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Anita BRIFFE - pouvoir à Pierre MORIN	Florence BAZZOLI – pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR - pouvoir à Arnaud PRINTEMPS
Sandrine DELLIGEAU -	Pascal GABILY – pouvoir à Thierry BAUDOUIN	Philippe ROBIN – pouvoir à Véronique VILLEMONTEIX à partir de 20h30

Secrétaire de séance : Pascale FERCHAUD, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Bressuire : location de matériel

La Commune de Bressuire envisage de relancer le marché de location de matériels, sous la forme d'une procédure d'appel d'offres, selon les articles R2124-1, L2124-2- L1111- 4 du Code de la Commande Publique.

Il s'agira de recourir à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de 12 mois renouvelable 3 fois, soit d'une durée totale de 4 ans.

Ce dernier sera conclu sur les montants suivants :

Montant maximum sur les 12 mois: 140 000.00 € HT soit 168 000.00 € TTC

Soit pour les 4 ans

Montant maximum : 560 000.00 € HT soit 672 000.00 € TTC

_VU les articles R2124-1, L2124-2- L1111- 4 du Code de la Commande Publique,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- D'AUTORISER l'engagement de la procédure relatif à la location de matériels, de sa signature, conformément aux montants ci-dessus pour une durée de 4 ans.
- D'IMPUTER la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Pascale FERCHAUD

RES SULPE

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture 079-217900497-20230922-DG_DEL_2023_132-DI Date de télétransmission : 22/09/2023 Date de réception préfecture : 22/09/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 22 septembre 2023